

AMENAGEMENT SECURITAIRE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

L'étude globale de vitesse effectuée dans les rues traversées par les départementales D17 et D17 A en 2008 par le conseil général, à la demande de la municipalité, prouvait des dépassements importants de vitesse sur les rues de Fontigny, de la Source et de la Croix Ste Agathe. A la demande du conseil municipal, un diagnostic global a été mené par le bureau Techniconseil en 2008. La municipalité a alors décidé de réaliser, par étapes et en fonction de ses moyens financiers, une sécurisation des principaux points dangereux rencontrés.

Etape 1 : En 2008 le carrefour des routes de Cons La Grandville, Cutry et Beuveille, point noir de la circulation dans notre commune, a été complètement transformé avec l'acquisition puis la démolition de deux bâtiments, l'aménagement d'un trottoir et une plus grande visibilité pour les automobilistes.

Etape 2 : Il a été réalisé, en 2009, l'aménagement qualitatif et sécuritaire de la rue de Fontigny entrée Cons la Grandville. Il a permis de diminuer la vitesse sur la première partie de cette rue par la création d'un plateau ralentisseur et d'améliorer, par la création de trottoirs, la protection des piétons.

Etape 3 : En 2011 l'aménagement sécuritaire de la rue de l'école a été réalisé : plateau ralentisseur et dos d'âne, sens unique de circulation et barrières de protection pour les enfants.

Etape 4 : En 2012 le conseil municipal a décidé l'aménagement de deux plateaux ralentisseurs sur les RD 172 et 17A permettant de réduire les vitesses excessives rue de la Source et rue de la Croix Ste Agathe.

Trois panneaux indicateur de vitesse avec signalisation danger ont été installés de chaque côté de la route départementale D172 à proximité de l'école et à l'entrée rue de la Source en complément du plateau ralentisseur.

Etape 5 : En 2013 dans la rue de Fontigny entre la mairie et le stop ont été réalisés l'aménagement de la voirie, le stationnement et un trottoir aux normes PMR du côté ancienne mairie, seul côté permettant l'accessibilité aux handicapés. Deux passages piétons aux normes PMR ont aussi été aménagés ainsi qu'un trottoir aux normes PMR dans la rue de la Source de la rue de la Lève à la descente Bataille et un passage piéton aux normes PMR.

Pour 2014 ou 2015 selon la date d'obtention de la subvention, le conseil municipal souhaite aménager à nouveau les départementales pour réduire la vitesse résiduelle encore importante. Les aménagements suivants sont décidés :

- 1. Un plateau ralentisseur rue de la Croix Ste Agathe situé entre le cimetière et la sortie du lotissement (du côté CUTRY)**
- 2. Un plateau ralentisseur rue de Fontigny (entre le n°20 et le n°22 à proximité du chemin du Haut Luat)**
- 3. Un plateau ralentisseur rue de la Source à proximité du chemin de la Caulre entre le n°11 et le n°9**
- 4. Un carrefour de 3 feux sera installé rue de la Source pour protéger la sortie de la rue de la Grande Borne.**

Le montant de ces travaux et des honoraires du bureau d'étude, de géomètre et d'honoraires CSPS s'élève à 72 823.08 € HT. Le conseil municipal accepte cette dépense, et sollicite du département au titre des amendes de police une subvention de 29 129,23 € au taux de 40% sur ce montant de dépenses, au titre de la dotation communale d'investissement une subvention de 6918.19 € au taux de 9.5% sur ce montant de dépenses et au titre de la réserve parlementaire du sénateur M. REINER une subvention de 4733.5 € au taux de 6.5 %.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DCI : AMENAGEMENT DE TROTTOIR RUE DE LA CROIX STE AGATHE

La dernière rue ne profitant pas de trottoirs sécurisant les piétons est la rue de la Croix Ste Agathe excepté la première partie entre le stop et le cimetière. **Une tranche de travaux de création d'un trottoir est programmée pour 2014 ou 2015 (selon la date d'obtention de la subvention) dans cette rue de la sortie du lotissement du côté CUTRY jusqu'à l'impasse de la Croix Ste Agathe, c'est-à-dire du n°4 au n°20.** Le montant des travaux, des honoraires maîtrise d'œuvre, géomètre et CSPS s'élève à 55 968.85 € HT. Le conseil municipal sollicite une subvention de 22 387,54 € au titre de la DCI au taux de 40% sur ce montant de travaux.

DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOLIDARITE

Par délibération en date du 15 juillet 2013 le conseil municipal a décidé l'acquisition d'un tableau numérique interactif, d'un chariot mobile et 10 ordinateurs pour un montant de 14990 € HT. Le conseil municipal sollicite au titre de la dotation de solidarité triennale une subvention d'un montant de 10 500 €. La dépense a été inscrite au budget 2013.

AFFOUAGES 2013-2014

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux suivants ont été réalisés en 2013 /

- Exploitation de 78,54 m3 pour une recette de 6150,40 € et des travaux d'exploitation groupés pour un montant de 2398,94€ soit un bénéfice de 3690,95 €.
- Un nettoiement de jeune peuplement pour un montant de 1636,66 €.

.../...

Il reste à réaliser cet automne l'élargissement du chemin à mi pente dans les parcelles 8 et 9 sur plus de 700 m pour un montant approximatif de 4000 €. Pour 2014 il est prévu l'exploitation dans les parcelles 6 et 7 de grumes pour un montant de 1992,68 €. Une partie des houppiers sera laissée pour l'exploitation par les affouagistes communaux. Le maire propose le prix de 5 € par stère pour l'exploitation par les habitants de la commune. Le conseil municipal accepte cette proposition.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UN CHEMIN PAR UN HABITANT

Le maire soumet au conseil municipal la demande d'un habitant d'achat d'une bande de terrain faisant partie du chemin Henry Terre située en limite de son terrain et appartenant à la commune.

Plusieurs raisons justifient sa demande :

- Extension de son terrain sur une zone qu'il entretient et actuellement non utilisée par les riverains ;
- Maintien du boisement qui occupe ce terrain ;
- Clôture du terrain, cela permettra d'éviter les dépôts sauvages ;

Le conseil municipal comprend la demande du particulier mais la refuse pour les raisons suivantes :

- Dans le PLU en cours d'élaboration un des points importants est la présence d'une ceinture verte autour de la commune : haies, vergers, plantation de feuillus. Aussi il nous semble essentiel de rester propriétaire des zones vertes existantes. Il faut rappeler que les bénévoles ont replanté sur près de 2 hectares des feuillus sur la route de Beuveille, que des haies ont été aménagées avec le conseil général, preuve de notre politique constante de maintien de ces espaces verts ;
- Une autre raison est le refus de vendre tout terrain propriété de la commune. La commune a eu par exemple des demandes sur les usoirs communaux qui ont été refusées, elle a aussi la problématique des chemins d'exploitation dont certains agriculteurs souhaiteraient se rendre propriétaires ce qui n'a pas été accepté.
- La possibilité d'accéder à des parcelles riveraines doit être maintenue.

DEMANDE POUR LE LOGEMENT COMMUNAL

Un des deux logements de la commune sera libéré en date du 15 octobre. Nous avons eu deux demandes. L'une est celle de Mme GEIMER qui travaille au bistrot-restaurant et l'autre est celle de deux jeunes extérieurs à la commune. La municipalité s'est beaucoup impliquée dans la réussite du bistrot-restaurant et afin de favoriser sa pérennité retient à l'unanimité la demande de Mme GEIMER. Une des priorités pour ce logement était de donner la possibilité aux jeunes de la commune de se loger dans leur village mais la deuxième demande ne correspond pas à ce critère.

INFORMATION PLU :

Le conseil municipal par délibération en date du 4 avril 2013 a décidé la transformation du plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Le but de cette modification est de :

- Limiter et maîtriser le développement urbain et humain de la commune
- Préciser les équipements existants sur la commune
- Stabiliser le nombre d'élèves scolarisés
- Préserver les espaces naturels
- Protéger les vergers, jardins et haies présents sur le ban communal
- Prendre en compte le nouveau PLH intercommunal et le futur SCOT et les documents de planification supra-communaux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes, notamment aux risques d'inondation liés au ruisseau du Royat
- Améliorer la qualité paysagère du village, protéger et mettre en valeur le patrimoine ancien existant.

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par l'agence d'urbanisme qui est venue expliquer au conseil municipal le déroulé de cette opération.

TARIFS PERISCOLAIRES 2013-2014

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier pour l'année scolaire 2013-2014 le prix du repas de midi et d'augmenter de 1% le montant des heures de garde et du centre de loisirs. Il accepte l'embauche d'un animateur titulaire du BAFD pour l'encadrement du centre de loisirs de Toussaint.

DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Délibération modificative n°1 Budget assainissement : Dépenses de fonctionnement Article 658 +65 € Article 622 -65 €

Budget commune – Investissement - Dépenses :

Opération 1308(aménagement sécuritaire D172 et 17 A) article 2315 +1084 € - **Opération 1309** (trottoir rue de la Croix Ste Agathe) article 2315 +825 € **Opération 1301** (école) article 2315 -1500 € **Opération 1304**(travaux communaux) article 2315 -200 € **Opération 1306** (église) article 2315 -209 €.